



PROMENADES HISTORIQUES
DANS L'ANCIEN FOREZ



Vingt-cinq ans de chicane
pour une rente de quatre livres cinq sols.

LE 10 janvier 1780, au nom de messire Jean-Pierre Peillon, curé d'Essertines-en-Donzy, et du luminaire, Ennemond Poulard, une assignation à comparaître devant la Sénéchaussée de Forez avait été signifiée, dans leur domicile, à Jean-Baptiste Maligeay et à Antoinette Gonin, sa femme. Ce premier acte ouvrait des procédures, qui devaient durer au moins un quart de siècle, coûter beaucoup d'argent, de soucis et de voyages aux plaideurs, et tout de même, malgré la mauvaise foi, les ruses, les tentatives multiples d'ajournement des intimés, finir par donner gain de cause au bon droit de ceux qui les avaient cités (1).

(1) Tous les faits rapportés ont été pris dans les pièces authentiques du procès, appartenant aux archives paroissiales d'Essertines-en-Donzy.